

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
CS 62039

59014 LILLE CEDEX  
Téléphone : 03 59 54 23 42  
Télécopie : 03 59 54 24 45

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

E22000066 / 59

Monsieur le Président  
de la Communauté de Communes  
Pévèle Carembault  
Hôtel de Ville  
Place du Bicentenaire  
59710 PONT-A-MARCQ

Dossier n° : E22000066 / 59  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : Projet de modification du PLU visant à l'instauration d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG).

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Louvil.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Guy MENEZ, directeur marketing, retraité, demeurant 10 rue Jean de la Deule Bât. A, MARCQ-EN-BAROEUL (59700) (tel : 09.50.99.78.80 ; portable : 06.50.72.92.09) **en qualité de commissaire enquêteur** en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

**Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.**

Enfin, **vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.**

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

 Le greffier en chef,  
ou par délégation,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

20/05/2022

N° E22000066 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE : 1**

Vu, enregistrée le 13/05/2022, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Projet de modification du PLU visant à l'instauration d'un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG).

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Louvil.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Guy MENEZ, directeur marketing, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et à Monsieur Guy MENEZ.

Fait à Lille, le 20/05/2022

Pour le Président,  
Le premier vice-président,

  
Antoine JARRIGE

Pour expédition conforme  
Pour le greffier en chef,  
L'adjoint administratif délégué

